

COMMENT RENDRE UNE REGION ENTREPRENEURIALE POUR LES 10 PROCHAINES ANNEES ?

1^{ère} version – Juillet 2002

DEFINITION

Par région entrepreneuriale, on entend une région dont la population dispose ou acquiert une culture entrepreneuriale et innovante et dont les pouvoirs publics mettent en place des stratégies novatrices en ce qui concerne le soutien aux entrepreneurs et aux entreprises.

INTRODUCTION

Dans une économie industrielle, le dynamisme d'une région est influencé par la disponibilité de matières premières, d'infrastructures et d'une main d'œuvre abondante et relativement bon marché. Avec l'avènement de l'économie de services et de la connaissance, de nouveaux facteurs de dynamisme sont apparus. Ces facteurs semblent tous liés à la formation ainsi qu'aux interactions formelles et informelles entre les acteurs économiques.

Le dynamisme d'une région se mesurera donc désormais plus dans la propension de sa population à créer de nouvelles entreprises et à innover que par le nombre d'emplois directs et indirects créés par des entreprises opérant dans les secteurs traditionnels.

L'intérêt que portent actuellement les pouvoirs publics à la création de nouvelles entreprises et à l'entrepreneuriat peut se justifier pour des raisons telles que :

- la réduction d'un taux de chômage élevé persistant: la création d'une entreprise étant une alternative au chômage;
- la dynamisation de l'économie locale: la création d'entreprises devient un facteur clé du développement d'une région;
- l'émergence de nouvelles technologies et d'innovation dans la région: la création d'entreprises est un des facteurs de la transformation d'une économie régionale traditionnelle vers une économie de la connaissance.

L'apport des entreprises externes ne peut être négligé dans le débat relatif à la stimulation de l'esprit d'entreprise. Toutefois, il y a lieu de mieux évaluer leur contribution en termes de valeur ajoutée et de capacité de transfert de savoir-faire dans la région plutôt que de la limiter seulement au nombre d'emplois créés.

I. SYNTHÈSE DES TRAVAUX MENÉS AU SEIN D'EURADA

Les réflexions menées lors de différentes rencontres des membres d'EURADA montrent que les nouveaux paramètres de l'entrepreneuriat régional deviennent les suivants:

- * la gouvernance
- * l'esprit d'entreprise de la population

- * l'environnement administratif lié à la création d'entreprise
- * la disponibilité de capitaux adéquats pour les entrepreneurs
- * la capacité d'innovation du tissu socio-économique local
- * la qualité des réseaux des décideurs et entrepreneurs locaux
- * la présence d'organismes de soutien aux PME de qualité
- * la bonne perception des besoins réels des entrepreneurs locaux
- * la mise en oeuvre de nouvelles formes de partenariat entre les secteurs privé et public
- * l'investissement dans les ressources humaines tant par les collectivités locales que par les entreprises

1.1. La gouvernance

Notre définition de la gouvernance est simplement la capacité qu'ont tous les acteurs d'une région à s'accorder sur la vision du développement à long terme de leur région ainsi que leur volonté et leur capacité à investir une partie substantielle de leurs ressources financières et humaines à la réalisation des objectifs consensuellement définis.

La gouvernance requiert donc un consensus entre les pouvoirs publics et le secteur privé quant aux infrastructures de base essentielles au développement du ou des secteurs clés ainsi que des services communs à mettre à la disposition des entrepreneurs locaux et des investisseurs potentiels.

Autrement dit, la gouvernance suppose des décideurs publics "visionnaires réalistes" ainsi que des entrepreneurs "non conservateurs" ni "hyper-individualistes". La gouvernance doit engendrer une remise en question tant de la manière de mettre en oeuvre les mesures de développement régional que la définition des priorités pour l'intervention du secteur public.

Elle doit permettre d'envisager objectivement les défaillances du marché ainsi que les défaillances du secteur public à favoriser l'émergence de services de soutien indispensables à la réalisation des objectifs régionaux stratégiques.

Dans le cadre d'une politique régionale adaptée à l'économie de la connaissance, les investissements publics seront de plus en plus orientés vers la formation et les services communs à un groupe d'entreprises. Les services communs aux entreprises peuvent être soit de nature généraliste tels que l'accès aux capitaux à risque, à l'innovation, à la formation professionnelle, à l'internationalisation, aux technologies de l'information, la mise à disposition d'infrastructures de proximité de qualité soit de nature sectorielle tel que l'accès à des centres techniques ou technologiques spécialisés, des systèmes de veille technologique et économique; à des centres de contrôle de qualité, de labellisation, de design, des clubs d'entrepreneurs ou de parrainage, ainsi que l'assistance à l'animation de clusters et autres formes de mise en réseau ou de collaboration entre les différents acteurs d'une filière industrielle.

Les pouvoirs publics se doivent également de favoriser le décloisonnement des établissements d'enseignement en vue de les mobiliser à contribuer aux objectifs de développement local ou sectoriel. Il s'agira de mettre en place des partenariats écoles / universités / entreprises, ainsi que de favoriser l'essaimage au sein de ces établissements.

La gouvernance permet aux pouvoirs publics d'être à même d'anticiper les besoins non encore solvables localement ou non encore offerts localement par le secteur privé aux entreprises.

1.2. L'esprit d'entreprise dans la population

La dynamique d'une région se mesure au taux net de création d'entreprises à potentiel réel de croissance et d'innovation. Notons qu'innovation n'est pas nécessairement synonyme de hautes technologies.

Certaines régions investiront dans la promotion de l'esprit d'entreprise de leur population, y compris à tous les niveaux d'enseignement. La promotion d'une culture d'essaimage tant dans les entreprises existantes que dans les établissements d'enseignement supérieur devra également être réalisée dans de nombreuses autres régions.

Des services adaptés aux créateurs potentiels d'entreprise devront être proposés. Ces services comporteront par exemple des formations à la gestion, l'accueil des jeunes entreprises, le tutorat, l'intermédiation avec les détenteurs d'expériences ou d'expertises. Ces services seront complétés par une offre satisfaisante et variée de capitaux d'amorçage et à risque, de garanties et de crédits à des conditions acceptables pour de nouvelles PME ainsi que d'espaces dans des pépinières ou des incubateurs. Pour favoriser les spin-off, il y aurait lieu de créer des préincubateurs. Les pouvoirs publics se devront également de développer le concept de services universels pour les créateurs d'entreprise d'une durée de 18 à 24 mois

Les autorités régionales devront également diffuser et médiatiser des exemples couronnés de succès d'entrepreneurs et d'innovation initiés dans la région. Ceci pourrait être réalisé en partenariat avec la presse régionale. Pourraient également être promues avec celle-ci, de façon périodique et standardisée, les activités régionales au profit des entrepreneurs et créateurs potentiels d'entreprises.

1.3. L'environnement administratif de la création d'entreprise

Certes, de nombreuses contraintes liées à la création d'entreprise sont dictées par des réglementations édictées par et au niveau national. Il est donc essentiel de vérifier quelles sont les mesures à mettre en place à l'échelle régionale en vue de simplifier au maximum les démarches administratives à remplir par le créateur d'entreprise. Ces démarches peuvent être facilitées si elles sont accompagnées par des spécialistes mis à disposition par la collectivité territoriale. A défaut d'un guichet unique pour l'accomplissement des formalités liées à la création d'une entreprise, il apparaît judicieux de créer un site web interactif simulant le parcours du créateur d'entreprise et les formalités à remplir par secteur d'activité (par exemple par code NACE). Ce site web serait connecté avec les centres de services aux entreprises qui viendraient en aide aux créateurs d'entreprises.

1.4. La disponibilité de capitaux

Il paraît indispensable de promouvoir localement la mise à disposition et l'accès à toutes formes de capitaux à risque et de toutes formes de garanties permettant aux entrepreneurs d'avoir accès aux capitaux dont ils ont besoin pour développer ou innover. En général, il y aura lieu, au niveau régional, de se montrer attentif à la disponibilité de capitaux d'amorçage et de garanties pour les jeunes entreprises. Des formules de paquets ainsi que de nouveaux services intégrés de financement devront être développés et proposés localement. Dans la mesure du possible, l'offre de financement devra s'accompagner d'un service adéquat de conseils et de suivi des objectifs de croissance du chiffre d'affaires.

Soulignons que chaque type de financement est adapté à un stade relativement bien précis de développement de l'entreprise. Autrement dit, tous les capitaux n'ont pas la même incidence pour la croissance de l'entreprise et toutes les entreprises n'ont pas les mêmes besoins de financement. Les autorités régionales devront proposer des services adéquats permettant aux entrepreneurs d'être parfaitement informés et formés quant aux contraintes liées à la prise de décision par chaque type d'intermédiaires financiers.

1.5. La capacité d'innovation

Dans une économie globale, la compétitivité des entreprises de taille moyenne ne sera assumée que si celles-ci sont capables d'innover en permanence.

Par innovation on doit comprendre la capacité qu'ont les entreprises à introduire sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés, sans nécessairement opérer dans le secteur de la haute technologie. Il y a donc lieu de distinguer l'innovation de la recherche technologique. La majorité des régions disposent d'un tissu d'entreprises qui ont des besoins d'innovation plutôt que d'entreprises pouvant vivre des résultats de la recherche.

En plus des infrastructures de proximité, les pouvoirs publics devront mettre en place des dispositifs d'accompagnement tels que des services de transfert de connaissances et d'intelligence économique ou encore de veille technologique ...

Les mécanismes de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entrepreneurs devront être renforcés afin de favoriser une culture de l'innovation au niveau local. De même, il y aura lieu de mettre en place des mécanismes d'ingénierie financière adaptés aux projets innovants développés par les entreprises locales.

Certaines études montrent que les entreprises qui coopèrent entre elles ont tendance à innover plus que les autres. C'est ainsi que les PME danoises et suédoises ont nettement plus pour habitude de conclure des accords de coopération que celles des pays du sud de l'Europe. En Belgique, seulement 6% des PME concluent des accords avec d'autres entreprises en vue de développer des procédés ou produits innovants, contre 37% au Danemark ou 27% en Suède¹.

1.6. La qualité des réseaux

L'expérience des districts industriels italiens ainsi que les travaux de M. Porter montrent l'importance des réseaux interentreprises comme facteur de la compétitivité régionale. Si cette coopération doit prioritairement être gérée par le secteur privé, dans certain cas, les responsables publics pourront jouer un rôle essentiel de catalyseur pour la création de réseaux d'entreprises. Différents types de réseaux peuvent coexister sur un même territoire. C'est ainsi qu'à côté d'un ou plusieurs réseaux sectoriels, pourraient être stimulés des clubs ou réseaux thématiques tels que club d'exportateur, de jeunes créateurs d'entreprises, entreprises/enseignement supérieur....

Il conviendra également de déterminer si tout ou partie des interventions publiques en matière d'aide aux entreprises devrait être conditionné par l'appartenance ou non des bénéficiaires à un réseau (cluster, districts industriel, ...) reconnu comme stratégiquement essentiel pour le développement du territoire.

¹ SBR@vbo-feb.be

Les responsables de l'accueil des investisseurs exogènes se doivent de tout mettre en oeuvre afin de favoriser une intégration harmonieuse des nouveaux arrivants dans les réseaux existants ou de favoriser l'émergence d'un nouveau réseau lié au savoir-faire apporté dans la région par ces investisseurs. Cette façon de concevoir l'attraction d'investisseurs étrangers vise ainsi à accroître la valeur ajoutée locale de cette catégorie d'entreprises et leur pérennisation dans la région.

Les efforts de mise en réseau des entreprises locales doivent être complétés par des opérations de marketing axées sur l'excellence territoriale et des opérations de communication basées sur la présence locale d'une concentration importante de savoir-faire voire d'entreprises leaders dans un segment de marché bien défini.

Dans le cadre de la globalisation de l'économie, une grande attention sera accordée à son impact sur la localisation des créateurs d'entreprise et sur les relations de proximité qui nourrissent les clusters. En effet, les facilités de communication qu'offre l'Internet pourront modifier les attentes des entrepreneurs. L'Internet permet en effet d'éliminer les contraintes de temps et d'espace. Rappelons que la majorité des clusters technologiques présentés comme succès ont comme caractéristiques communes une dynamique locale de réseaux d'idées, de personnes, d'activités économiques et de finances. Il faudra se montrer attentif à la manière dont les nouvelles technologies de l'information élimineront ou non les avantages des réseaux de proximité voire de contacts face à face pour l'exploitation de connaissances conduisant à la création de nouvelles entreprises innovantes.

Les avantages que peuvent apporter les réseaux d'entrepreneurs sont: le tutorat, l'amélioration des flux d'information, le transfert de connaissances et de savoir, l'amélioration continue de la gestion grâce au benchmarking, le partage des coûts ou de risques, le regroupement des forces, la recherche d'économies d'échelle, le renforcement de compétences....

1.7. L' offre de services de soutien de qualité

En général, toutes les régions disposent d'une pléthore d'organismes publics, semi publics voire privés de services de soutien aux entreprises. Dans ce cas, hélas, la concurrence est parfois stérile et source de confusion plutôt que source d'innovation et de dynamisme.

Toute stratégie de développement régional en faveur de l'entrepreneuriat ne peut faire l'économie d'une évaluation objective de l'adéquation des services rendus par chacune de ces structures intermédiaires avec les besoins réels des entreprises d'une part et avec les besoins des créateurs d'entreprise d'autre part. Les organismes intermédiaires publics ou semi publics désirant bénéficier de fonds publics doivent faire la preuve de leur capacité à décoder les besoins réels des entreprises par opposition aux besoins évidents et aux besoins exprimés. Ils devront également démontrer leur capacité à proposer des services requis en accord avec la stratégie régionale adoptée.

Ceci amènera tout naturellement les pouvoirs publics régionaux à s'interroger sur la valeur ajoutée des organismes intermédiaires associatifs par rapport aux organismes ayant des missions d'intérêt collectif et sur leur capacité à mettre en place un point de premier passage de conseil pour tous les entrepreneurs à la recherche d'assistance publique.

Dans une logique de libéralisme économique, les aides publiques régionales doivent de plus en plus se limiter à pallier l'absence de l'initiative privée plutôt que de contribuer à socialiser les pertes du secteur privé ou l'incompétence de certains entrepreneurs s'étant par exemple distanciés des réseaux endogènes ou n'ayant pas fait appel aux services de soutien disponibles.

L'acceptation d'un coût social public lors de restructurations de grandes entreprises ne pourra jamais être totalement ignorée par les politiques de développement régional, mais celles-ci doivent tendre à se réduire de plus en plus. Les services économiques des régions devraient par exemple investir de plus en plus de moyens dans la détection des risques de fermeture ou de restructuration d'unités de production locales qu'ils ne le font actuellement. Ils doivent avoir pour objectif la rétention des activités existantes. Les économies budgétaires ainsi réalisées seront consacrées à la création de nouvelles entreprises et au développement de structures de soutien à l'émergence ou au renforcement des secteurs jugés prioritaires. Il incombe également aux autorités régionales de développer des outils prospectifs aptes à dynamiser le tissu économique plutôt que de pérenniser les outils curatifs qui composent encore trop souvent le menu des politiques traditionnelles de développement régional.

Une offre de services régionale pléthorique n'exclut en aucun cas des défaillances du marché pour des services de soutien avancés ou novateurs. De plus, étant donné que l'intervention des pouvoirs publics est souvent redistributive plutôt que prospective, les moyens dégagés en vue de contribuer à l'émergence de nouvelles activités stratégiques sectorielles ou géographiques sont relativement faibles par rapport au total des dépenses publiques et se heurtent souvent à un conservatisme important lors des choix à opérer en vue de les réorienter. Les pouvoirs publics préfèrent bien souvent ajouter un nouvel instrument à leur panoplie plutôt que de supprimer un instrument existant. En France², on a recensé 188 mesures destinées à venir en aide à une start-up.

1.8. De nouvelles formes de partenariats privé/public

Dans le contexte d'une économie libérale et globale, le rôle des autorités publiques régionales doit s'attacher à redéfinir les rapports avec le secteur privé. C'est ainsi que ces pouvoirs devront de plus en plus subvenir aux défaillances locales d'une offre de services et d'autre part nouer des formes originales de relations avec les prestataires privés de services de soutien aux entreprises. Le concept de services universels de soutien à l'entrepreneuriat devra être mis en place dans chaque région comme suggéré au point 1.2.

1.9. L'investissement dans les ressources humaines

Les curriculums d'enseignement sont très souvent définis à l'échelon national. Il est cependant nécessaire que les choix stratégiques de développement régional soient relayés par une offre adéquate de formation de la main d'œuvre. Les pouvoirs publics régionaux devront donc rechercher des solutions afin de garantir des formations en phase avec les besoins futurs des secteurs économiques dont le développement est souhaité ou jugé prioritaire. Les investissements régionaux porteront tant sur les infrastructures de formation que sur l'offre de contenu de formation. Il sera ainsi utile d'associer les organismes de formation à la définition des mesures de mise en oeuvre de cette stratégie.

Dans ces curriculums, une attention particulière devra être apportée à l'esprit d'entreprise ainsi qu'au partage des connaissances et au travail en réseau qui constituent des éléments primordiaux de la société de la connaissance et du transfert de savoir-faire entre organisations. Pour les régions ayant encore des secteurs productifs importants, des formations portant sur la gestion de la qualité et son contrôle ainsi que l'innovation permanente s'avèreront essentielles.

² Défis – Juin 2002 : Boîte à outils du chef d'entreprise du Doubs

1.10. La culture, l'environnement et la qualité de vie

Une société dans laquelle l'accès aux technologies avancées de télécommunication est banalisé, permet à tout entrepreneur ou innovateur voire au détenteur de connaissances de choisir plus aisément la localité où il souhaite s'établir et créer son entreprise. A conditions entrepreneuriales égales, il devient évident que son choix sera dicté par sa perception de la qualité de vie et des réseaux de contacts formels et informels financiers et de conseil que la région lui offre. De même, les opportunités des secteurs de la culture, de l'environnement et de la qualité de vie comme gisements pour la création d'entreprise méritent également une attention croissante.

II. QUESTIONS POUR LE DEBAT

Les objectifs actuels de la politique régionale sont axés sur la croissance du PIB. De ce fait, toute une série de mesures sont mises en œuvre pour atteindre cet objectif, dont le soutien aux entreprises ou à l'entrepreneuriat. Compte tenu des changements enregistrés dans la sphère économique, il est désormais nécessaire de changer le mode de pensée afin de mettre comme objectif central de la politique régionale la croissance de l'entrepreneuriat. Ceci suppose de concevoir des mesures de politique régionale au service de l'entrepreneuriat plutôt que d'espérer que la création de nouvelles entreprises soit un des résultats de cette politique.

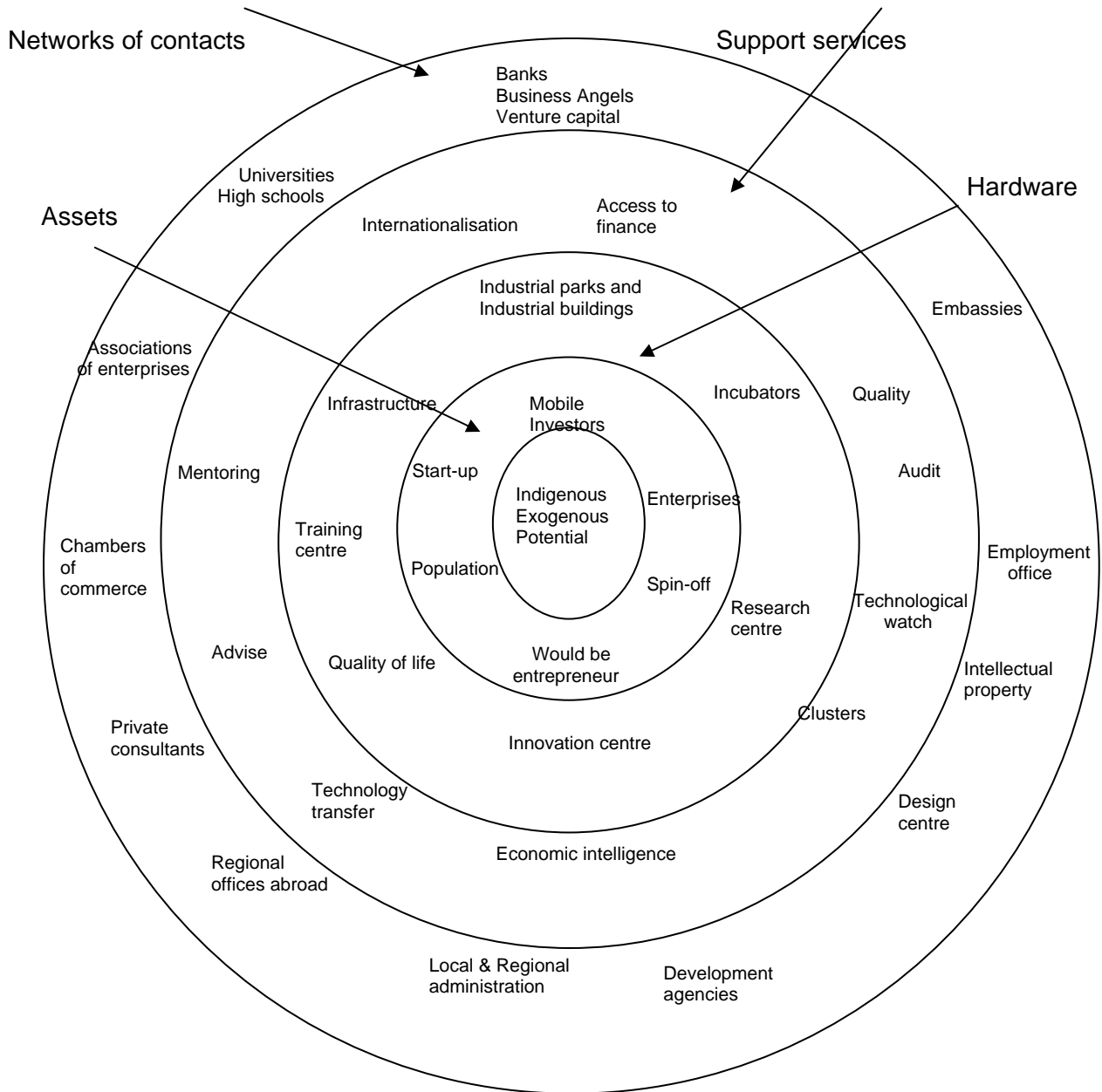
Ce changement d'objectif central de la politique régionale est représenté par les deux graphiques des pages suivantes. Le premier montre que les rouages et les intrants de la politique régionale classique convergent vers la création ou l'attraction d'entreprises si tout concourt vers cet objectif, tandis que le second montre que le développement régional n'est plus qu'une des composantes des actions favorisant la création ou le développement d'entreprises.

Il est de plus en plus souvent fait appel à la notion de défaillance du marché pour justifier l'intervention publique dans le domaine des services de soutien aux entreprises et ainsi écarter les arguments de concurrence déloyale du secteur public vis-à-vis du secteur privé. Il serait tout aussi intéressant de se pencher d'une part sur la notion de défaillances du secteur public à offrir les services minima de qualité requis pour la stimulation de l'esprit d'entreprise au niveau régional et d'autre part sur celle de services universels de soutien à l'entrepreneuriat.

Une autre série de questions découlent du constat formulé ci-avant :

- l'intervention publique en faveur de l'entrepreneuriat doit-elle être guidée par des impératifs classiques de redistribution des ressources publiques ou guidée par une volonté de favoriser l'émergence de nouvelles activités dans la région ?
- l'intervention publique doit-elle prioritairement viser à combler de nouvelles défaillances du marché ou pérenniser de façon statique des services existants ?
- comment les pouvoirs publics peuvent-ils déterminer au mieux les besoins réels de créateurs potentiels d'entreprise et ainsi optimiser les services de soutien à développer régionalement à leur profit ?

The Wheel of Local Development



Source: EURADA



The ALMI Group, Co-operation and Market Supply



III. SYNTHESE DE LA LITTERATURE

3.1. L'entrepreneuriat

On trouvera ci-après les paramètres de trois études se fixant comme objectif de cerner les facteurs influençant l'entrepreneuriat:

- ✓ Global Entrepreneurship Monitor (GEM)
- ✓ National Commission on Entrepreneurship (USA)
- ✓ Kauffman Center(USA)

Pour les experts de l'étude GEM, les paramètres de l'entrepreneuriat sont les suivants:

- la structure démographique et économique;
- la perception d'opportunité;
- les normes sociales et culturelles;
- l'éducation y compris surtout en matière d'entrepreneuriat;
- le financement.

Pour la National Commission on Entrepreneurship³, ces paramètres sont les suivants:

- la diversité des sources de capitaux (diversity of sources of capital)
- une culture de facilitation (enabling culture)
- des réseaux locaux forts (strong local networks)
- des infrastructures de soutien (supportive infrastructure)
- administration favorable à l'entrepreneuriat (entrepreneurial friendly government).

Enfin, pour le Kauffman Center⁴, les paramètres de l'entrepreneuriat régional sont liés à la perception que peuvent avoir les entrepreneurs potentiels des paramètres suivants :

- la proximité des marchés;
- la proximité de talents;
- la proximité de fournisseurs et de clients;
- la proximité de centres de recherche et d'autres sources d'innovation;
- le coût de "faire des affaires";
- des infrastructures physiques et de télécommunication avancée;
- des réseaux;
- la disponibilité de capitaux à risque;
- des services de soutien aux entrepreneurs.

A ce stade, il est intéressant de s'attarder quelques instants sur les principaux éléments qui interviennent dans le processus de prise de décision de la création d'entreprise par un individu. Selon l'étude GEM, ces éléments sont :

- les opportunités: leur interprétation et leur reconnaissance
- les ressources: humaines, connaissances, financières
- les individus: leur motivation, leur formation, leur norme sociale.

³ www.nceo.org

⁴ Regional Entrepreneurship Catalyst

3.2 Les freins à l'entrepreneuriat

Selon une étude réalisée par l'INRA⁵ pour la région wallonne en 2002 dans le cadre de son plan stratégique pour l'entrepreneuriat, il apparaît que les jeunes estiment que les facteurs qui les empêcheraient de créer leur entreprise sont :

- le manque d'argent	50%
- l'incertitude financière	27%
- la peur de l'échec	27%
- la peur du risque	27%
- la complexité administrative	13%
- le manque de compétences	12%
- le manque de connaissances entrepreneuriales	9%
- le non droit à l'erreur	6%
- le manque d'information	6%
- le manque de soutien familial	5%
- le manque d'idées	5%

La même étude s'est penchée sur les difficultés rencontrées par des entrepreneurs lors de la création de leur entreprise. Ceux-ci ont souligné les problèmes suivants:

- complexités administratives	38%
- qualification du personnel	23%
- manque de financement disponible	18%
- climat économique	14%
- manque de soutien	11%
- manque d'information	9%
- problèmes commerciaux	7%
- infrastructures	5%

3.3 Les besoins du créateur d'entreprise

Dans son document pour consultation intitulé: " A comprehensive strategy for start-ups", le DTI (UK)⁶ présente comme suit les principales catégories de services dont ont généralement besoin les créateurs d'entreprise :

- assistance en vue de développer une idée en projet viable d'entreprise;
- informations claires, fiables et de grande qualité données rapidement en ce qui concerne les exigences légales et réglementaires pour la création et la gestion d'une entreprise. Il conviendra que les créateurs puissent être informés de toutes les données que l'administration dans son ensemble leur demande et ce à quelque point de contact que ce soit;
- accès aux informations et conseils pertinents et actualisés disponibles tant dans le secteur public que dans le secteur privé;
- soutien à la détermination des besoins financiers et préparation adéquate des créateurs d'entreprises avant leur rencontre avec les banques et autres organismes financiers;
- accès à des conseillers de haut niveau ayant des connaissances étendues et l'expérience de l'entreprise.

⁵ International Research Associates Belgium – Le Soir 23.4.02

⁶ Small Business Service : A comprehensive Strategy for start-ups. A consultation document. May 2002

Les services de soutien doivent être scindés en deux catégories selon qu'ils s'adressent à des créateurs d'entreprise en phase de "pré-crédation" ou de "post-crédation". En fonction de ces phases, les services de soutien pourraient être en général ceux présentés dans le tableau reproduit ci après.

	Pré-Crédation	Post-Crédation
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Aide au développement de l'idée • Filtrage de projet non viables 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la commercialisation • Aide à la croissance
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Information • Conseils • Formation • Tutorat • Mise en réseau • Accès aux sources de financement • Formation à l'accès au financement • Pré-incubation • Incubation d'idées 	<ul style="list-style-type: none"> • Information • Conseils • Formation • Tutorat • Mise en réseau • Accès aux sources de financement appropriées • Aide pour l'immobilier d'entreprise • Incubation

Source : DTI, adaptation EURADA

3.4. L'innovation

Les travaux menés par la Commission européenne dans le cadre de l'innovation (livre vert et plan d'action) ainsi que le projet INSME⁷ montrent que les entreprises peuvent devenir plus compétitives sur leurs marchés en investissant dans une démarche qui mène à une innovation soit des produits, du processus de production ou du management. Cette approche de l'innovation nécessite des réflexions en matière de mécanismes de mise à disposition d'informations quant aux sources d'innovation, de l'accès aux détenteurs d'innovation ainsi qu'aux moyens financiers.

IV. IMPLICATIONS POUR LA POLITIQUE REGIONALE

Les considérations développées ci-dessus doivent générer des réflexions quant au contenu et à la formulation des axes stratégiques de tout programme de développement régional. Il convient donc de trouver de nouveaux équilibres entre les mesures classiques mises en œuvre dans les programmes actuels de développement et des mesures novatrices destinées à favoriser l'entrée de la région et de tous les acteurs locaux dans l'économie de la connaissance et de l'innovation. Les concepteurs des politiques régionales doivent également se montrer attentifs à ne pas démultiplier ou fragmenter les mesures de soutien en faveur du tissu socio-économique, mais à les faire évoluer ainsi que les organismes intermédiaires afin d'intégrer pleinement les contraintes et les besoins liés à ce type d'économie. Dans certaines régions, il s'agira sûrement plus de faire évoluer la culture des pouvoirs publics et des organismes intermédiaires que de créer de nouveaux instruments de politique régionale.

⁷ Projet coordonné par l'IPI – Istituto per la Promozione Industriale – dans le cadre de la Charte de Bologne relative aux politiques en faveur des PME

Les modifications de choix à opérer en vue d'adapter une stratégie régionale traditionnelle pour la rendre compatible avec les besoins d'une stratégie axée sur la promotion de l'entrepreneuriat et l'accès à la connaissance ou à l'innovation semblent être les suivantes :

- accroissement des investissements liés à l'éducation et à la formation afin de donner accès à des emplois à plus forte valeur ajoutée;
- accroissement des investissements liés à la qualité du cadre de vie et de l'environnement;
- recherche de niches de marché permettant de développer la créativité et l'innovation de la main d'œuvre;
- attraction et maintien dans la région de talents permettant le l'émergence de centres d'excellence dans la région;
- mise en place de services communs aux entreprises et entrepreneurs,
- amélioration des infrastructures immatérielles, de l'offre de tutorat, d'intelligence économique, de veille technologique ou de transfert d'innovation;
- facilitation de l'accès ou de la mise à disposition de capitaux à risque et de garantie pour les projets novateurs ou innovants ainsi que de la préparation de l'entrepreneur à des rencontres avec les organismes financiers;
- intensification des efforts de réflexions prospectives quant aux potentialités de la région et de réactualisation permanente des axes stratégiques de développement;
- investissement dans la professionnalisation du personnel employé par les services publics chargés de la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'entrepreneuriat.

Ceci nécessite une re-formulation de différents instruments de base de la politique régionale tels que :

- le développement d'une culture entrepreneuriale de la population locale;
- la nature des soutiens financiers publics;
- la place de la région dans l'économie globale;
- le rôle des vallées d'excellence technologique;
- la place des organismes d'enseignement supérieur dans le tissu économique de la région.

Cette approche postule également une culture entrepreneuriale de la part des autorités publiques. En effet, les entrepreneurs s'attendent à ce que les organismes de soutien agissent de manière professionnelle et de manière entrepreneuriale. Les décisions doivent être prises efficacement et rapidement. Lorsqu'une entreprise sollicite une aide ou une autorisation, elle doit avoir connaissance des délais maxima dans lesquels l'administration ou les agences de soutien lui donneront une réponse.

4.1 La stimulation de la création d'entreprises

Le creuset régional pour la création d'entreprises se trouve au sein :

- des universités et établissements d'enseignement supérieur;
- des centres de recherche;
- des entreprises existantes;
- de la population.

La stimulation de la création d'entreprises nécessite une égale attention aux phases suivantes de cette démarche :

- la culture entrepreneuriale de la région et la détection d'entrepreneurs potentiels;
- le soutien à la maturation de l'idée, du produit ou du service qui fera l'objet de l'entreprise;
- l'assistance à la création proprement dite de l'entreprise;
- l'accompagnement des premiers pas de l'entreprise;
- l'assistance à l'intégration dans les réseaux formels et informels entrepreneuriaux locaux.

Les éléments d'une stratégie régionale de stimulation de création d'entreprises porteront donc sur :

- la sensibilisation à la création d'entreprises;
- l'organisation de fora de l'entrepreneuriat et autres salons de la création d'entreprise;
- l'offre de formation en gestion d'entreprise et en psychologie de l'entrepreneuriat;
- la mise en place d'une culture d'essaimage tant dans les entreprises existantes que dans les universités et les centres de recherche;
- l'organisation de concours de plans d'affaires, leur évaluation et leur récompense;
- l'assistance à la rédaction d'un plan d'affaires et à sa présentation à tous types de partenaires financiers potentiels: banques, business angels, venture capitalistes, des autorités publiques offrant des subventions ou des garanties (investment readiness);
- l'offre de capitaux d'amorçage;
- la pré-incubation et l'incubation;
- l'offre d'aides et de conseils à la mise au point de prototypes, la validation du design, de la qualité, de la technologie ainsi que de l'acceptation du produit par le marché;
- le coaching;
- l'accès aux services de soutien spécialisés et la mise en relation avec les réseaux locaux d'entreprises et d'entrepreneurs;
- la mise à disposition d'infrastructures locales: ateliers-relais, bâtiments industriels avancés, nouvelles technologies de télécommunication, de transfert de savoir-faire et de connaissances.

Le point V. ci-après présente et compare des mesures concrètes de plans stratégiques de quelques régions de l'UE.

4.2. Territoires et vallées technologiques

Si de tous temps les régions ont eu tendance à spécialiser leur tissu économique, elles se doivent désormais de vérifier quels seront les secteurs technologiques d'avenir et les niches de marché de secteurs traditionnels qui sont susceptibles d'apporter de la valeur ajoutée et de la notoriété à la région.

La détection des opportunités d'émergence de vallées technologiques nécessite des travaux approfondis en matière de prospective régionale ainsi qu'une analyse très affinée des ressources disponibles ou à générer en vue de favoriser les premiers investissements à même d'amorcer le processus de développement de cette vallée et d'attirer ainsi les talents susceptibles de favoriser ce processus.

Rappelons que les ingrédients de la réussite d'une vallée technologique semblent être, si l'on en croit l'expérience de la Silicon Valley⁸, les suivants :

- la capacité de générer de nouvelles entreprises
- la propension à partager les connaissances ou d'engager des coopérations d'affaires génératrices d'innovation
- la présence de quelques entreprises multinationales, d'une université et/ou de centres publics de recherche
- l'accès au capital risque et à des incitants fiscaux
- la disponibilité d'une main d'œuvre bien formée
- la bonne perception du concept de «time-to-market»
- les réseaux d'entreprises et autres acteurs régionaux tels que les universités et les sociétés de capital risque

⁸ Cf. Cloning Silicon Valley par David Rosenberg aux Editions Reuters

- des pouvoirs publics favorisant les entreprises du secteur technologique tant en matière d'incitants de toutes natures que de réduction de la bureaucratie

Si la présence d'un ou plusieurs centres de recherche ou universitaires apparaît indispensable à l'émergence d'une vallée technologique, leur seule présence ne suffit pas au développement du taux de création de nouvelles entreprises. En effet, on constate par exemple que l'agglomération de Toulouse⁹, qui s'appuie sur un potentiel de 67 laboratoires publics de recherche dans le secteur des biotechnologies, ne compte sur son territoire qu'une douzaine de start-ups. En volume d'emplois, la recherche mobilise plus de 2.200 personnes, contre 300 pour les nouvelles entreprises. Il semblerait que cette région ne dispose pas de l'infrastructure financière adéquate pour favoriser le développement des nouvelles entreprises. La législation locale sur l'innovation permet bien l'émergence de start-ups, mais les moyens permettant leur développement sont insuffisants.

Faisons remarquer qu'à la base de tout cluster se trouve un entrepreneur visionnaire plutôt qu'une institution. Sans Henry Ford, il n'y aurait pas eu de cluster automobile à Détroit et sans Bill Gates, il n'y aurait eu de cluster informatique à Seattle !

4.3 Reformulation des systèmes de soutien financier aux entreprises

De façon traditionnelle, les collectivités territoriales privilégient l'octroi de subventions aux entreprises plutôt qu'elles ne dotent en capitaux des organismes régionaux de crédits spécialisés (micro-crédits, crédits pour l'innovation, ...) ou de capitaux à risque voire d'octroi de garanties. Les subventions présentent plusieurs désavantages par rapport à l'ingénierie financière, dont le plus important nous semble être un taux de consommation de fonds publics très élevé. De plus, la subvention n'offre aucune opportunité d'auto-reconstitution. Par ailleurs, on doit s'interroger tant sur la viabilité des projets soutenus que sur les effets d'aubaine pour les bénéficiaires que tout dispositif de subvention occasionne.

En plus de l'effet d'auto-régénération des dispositifs d'ingénierie financière, il faut remarquer que le coût public de ces instruments par emploi créé est plus faible car ils associent souvent des partenariats avec le secteur privé ou ont un effet de levier important car ils permettent des investissements complémentaires significatifs du secteur privé.

On notera que les régions qui ont réalisé des efforts quant à la mise à disposition de fonds publics pour des sociétés régionales de capital risque ont en général également investi dans les domaines suivants :

- la formation de spécialistes en financement des entreprises,
- la formulation de partenariats privé/public et leur évaluation,
- la réduction des coûts opérationnels de l'évaluation des dossiers,
- l'amélioration des processus de mise en relation entre les entrepreneurs et les détenteurs de capitaux.

Le changement de culture vis-à-vis des subventions doit s'accompagner d'une stratégie de mise en confiance des opérateurs privés ainsi que d'un accompagnement des entrepreneurs afin d'améliorer la qualité de leur plan d'affaires et la manière dont ils se présentent auprès des différents organismes financiers. Les mesures à mettre en œuvre en vue de créer un environnement local favorable en matière d'ingénierie financière peuvent être diverses, telles que :

- créer des mécanismes de garantie;
- créer ou doter en capital des fonds publics ou semi-publics de capitaux à risque,

⁹ Les Echos

- mettre en place des mécanismes de co-investissement;
- identifier et intervenir dans les segments de marché les plus risqués ou les plus délaissés par le secteur privé;
- former ou attirer du personnel qualifié dans le domaine du financement des entreprises;
- améliorer l'offre de services de conseil aux entreprises en vue d'accroître la qualité des projets d'affaires et ainsi réduire au maximum les coûts d'évaluation et d'analyse des dossiers de demande de financement des entreprises;
- rechercher les meilleures voies de sortie pour les investisseurs locaux en capital risque;
- organiser des mécanismes d'intermédiation entre les entrepreneurs et la communauté financière régionale, notamment en analysant et diffusant des informations pertinentes quant aux priorités d'investissement de chaque organisme financier opérant dans la région (type de produits offerts, montants maxima ou minima offerts, secteurs d'activités de prédilection, garanties exigées, nature de l'accord financier, ...) ainsi que des éléments d'information requis dans les dossiers ou encore le système de pondération de ces informations dans la prise de décision quant à l'octroi ou non du financement escompté par l'entrepreneur;
- offrir des formations spécialisées en accès aux sources externes de financement¹⁰;
- favoriser l'organisation de fora d'investissement au cours desquels les entrepreneurs peuvent rencontrer des représentants de la communauté financière régionale.

4.4 Reformuler l'aménagement du territoire régional

Sans renier l'importance des infrastructures de base en matière de transport, d'énergie et de télécommunications, il devient évident que celles-ci ne suffisent plus à assurer ni à favoriser le développement ou l'émergence d'une culture entrepreneuriale de l'ensemble de la population régionale ni une culture de l'innovation au sein des entreprises et des autres organismes clés régionaux.

Les actions de développement régional doivent de plus en plus porter sur une répartition territoriale équilibrée des services avancés de conseils en entrepreneuriat, en veille technologique et de transfert d'innovation. Il en sera de même avec les infrastructures de proximité et les réseaux interentreprises et de leur interconnexion. Les technologies de l'information ne pourront éliminer les contraintes de la périphéricité que si et seulement si les populations de ces régions accèdent aux mêmes services de conseils et de financement que ceux disponibles dans les zones urbaines ou centrales.

4.5 Reformuler le rôle des organismes d'enseignement et de formation professionnelle dans la région

Par définition, les universités et les organismes d'enseignement supérieur sont un vivier de connaissances et un réservoir d'innovation trop souvent peu ou mal exploité voire insuffisamment connecté avec le tissu socio-économique régional.

En ce qui concerne les organismes de formation professionnelle permanente, ils se doivent d'adapter leurs offres à la fois aux nouveaux besoins des entreprises, mais également aux futurs besoins de celles-ci. Ces organismes se doivent également d'accompagner les investissements publics visant à favoriser l'émergence de nouvelles activités sectorielles sur leur territoire.

Enfin, des réflexions et des actions doivent être menées quant au rôle que peuvent jouer les organismes d'enseignement dans le développement économique de la région par leur

¹⁰ Cf. concept "d'investment readiness" développé par le DTI en Grande-Bretagne

présence sur le territoire et le rôle d'impulsion qu'ils peuvent avoir dans l'identification et l'appui au démarrage de nouvelles activités technologiques dans la région.

4.6 Repenser la position de la région dans une économie globale

La conséquence de la globalisation de l'économie sur l'offre de produits est, entre autres, la banalisation de ceux-ci. Certaines régions peuvent tenter de valoriser la production locale en l'identifiant à une dénomination d'origine protégée et bien souvent ayant une valeur commerciale plus élevée qu'une production banalisée. L'analyse des listes de produits protégés par une dénomination géographique montre que le nombre de ce type de produits varie sensiblement d'un pays à l'autre. En effet, la lecture des données publiées dans le JOCE C365 du 19/12/00 montre que dans certains Etats Membres, moins de dix produits bénéficient d'une protection, alors que dans d'autres pays tels que la France, l'Italie et l'Espagne, plus de cinquante produits ont une dénomination d'origine géographique qui les identifie comme des produits de qualité. La promotion de produits labellisés peut être source de dynamisme et d'innovation tant au niveau de la production que de leur marketing et s'insère dans la globalisation de l'économie.

De même, les régions doivent faire preuve d'imagination en matière de marketing territorial afin de mieux présenter une offre territoriale plutôt qu'un avantage concurrentiel individualisé. Cette offre territoriale peut se fonder sur la mise en valeur de l'entrepreneuriat local.

V. PRINCIPALES COMPOSANTES DES STRATEGIES PUBLIQUES EN MATIERE D'ENTREPRENEURIAT

Des Etats comme des collectivités territoriales ont adopté des stratégies en vue de stimuler l'entrepreneuriat. La juxtaposition des éléments essentiels de ces stratégies permet de comparer les priorités ainsi que les mesures d'ordre macro et méso-économique qu'elles contiennent. On trouvera ci-après un tableau comparant les actions de plans stratégiques de quelques régions de l'UE¹¹.

¹¹ Nord-Pas de Calais, Champagne-Ardenne et Technopôle de Sophia Antipolis (F), Wallonie (B) et Aachen (D)

Libellé des mesures stratégiques
Projet de sensibilisation
• Création d'un site Internet "goût d'entreprendre"
• Lancer une campagne médiatique
• Campagne d'affichage
• Aller à la rencontre des femmes et des hommes qui entreprennent et réussissent
• Publication d'un livre rassemblant des témoignages d'entrepreneurs
• Renforcement de l'action "journées découverte entreprises"
Impulsion de l'approche entrepreneuriale
• Création d'un "Centre pour l'entrepreneuriat"
• Projet(s)-pilote(s) dans les écoles secondaires afin de réaliser des modules "esprit d'entreprendre"
• Cycle de séminaires basés sur le témoignage d'entrepreneurs
• Chaires "esprit d'entreprendre"
• Synergie entre les différents programmes
• Simplification administrative
• Analyse des différents règlements qui favorisent le climat entrepreneurial
Mobilisation du secteur financier
• Financements intégrés
• Formation en "investment readiness"
• Salon du capital-risque
• Possibilités offertes par le FEI/BEI
• Lancement d'une table ronde du financement
• Potentiel du corporate venture
• Instruments tels que le SBIC (Small Business Investment Company)
• Stimuler et participer à la mise en place de nouveaux fonds de capital risque
• Plateformes d'initiatives locales octroyant des prêts d'honneur
Secteur public ouvert au goût d'entreprendre
• Atteindre une efficacité et une qualité maximales dans les différents services de conseil et de soutien aux entreprises
• Améliorer l'accès à Internet
• Guichet unique relatif aux différentes aides disponibles (web ou portail virtuel)
• Développer de nouveaux parcs industriels
• Simplification administrative pour les entreprises et le délai des procédures
• Echange de fonctionnaires avec le secteur privé
• Concours d'entrepreneurs avec attribution de prix
• Cadre à temps partagé
La "pré-activité"
• Aide liée à la création d'activités traditionnelles (via des études de faisabilité), bourses de pré-activité et promotion de ces bourses
• Stimuler le spin-out et l'essaimage
• Etablissement d'une liste d'obstacles liés à la création d'entreprises
• Organisation de concours de plans d'affaires

Libellé des mesures stratégiques
Mise en place d'instruments spécifiques
• Portail visant à accompagner le créateur d'entreprise dans l'ensemble de ses démarches administratives
• Culture de la deuxième chance
• Assistance à l'essaimage et à la création de spin-off
• Mobilisation de "Senior Consultants"
• Produits financiers et mécanismes de garantie
• Promotion d'instruments financiers tels que les business angels, le capital d'amorçage, les petits déjeuners financiers
• Promotion de l'aide pro deo fournie par les comptables et fiscalistes pour l'élaboration du plan financier
• Développement des incubateurs
• Faciliter le passage du salarié au statut d'indépendant
• Groupement d'employeurs
• Société de portage
Actions destinées aux jeunes
• Développer les systèmes de parrainage (Projet Plato)
• Créer une campagne de sensibilisation orientée vers les jeunes
• Stimuler les actions destinées aux jeunes
• Intensifier les témoignages d'entrepreneurs dans les programmes d'éducation et de formation professionnelle
Actions destinées aux femmes chefs d'entreprise
• Publication d'un livre où les femmes chefs d'entreprise témoignent
• Examen des obstacles et mise en place de projets spécifiques
• Promotion d'instruments financiers adaptés aux besoins des femmes
• Stimulation des rencontres entre femmes entrepreneurs
• Analyse des initiatives et études européennes déjà développées pour les femmes entrepreneurs
Optimisation du management
• Création d'un Institut de Croissance
• Institut des administrateurs (IdA) (transmission et ouverture du capital)
Stimuler la coopération inter-entreprises
• Intensifier les efforts dans le domaine du grappage technologique
• Soutien aux clusters
• Stimuler l'utilisation d'Internet par les entreprises
• Mobiliser les entreprises afin de les insérer davantage dans les programmes communautaires, notamment en matière de RDT
Développer les activités de recherche et d'innovation
• "Point Contact National" autonome pour le 6 ^{ème} programme-cadre de RDT de l'UE
• Financement des brevets
• Développement de parcs spécialisés, en particulier les parcs scientifiques
• Intensification des contacts avec d'autres régions d'Europe
• Concours pour inciter à la recherche
• Concours pour inciter à l'innovation

Libellé des mesures stratégiques
Internationalisation
• Inciter les Organismes d'Intérêt Public (OIP) à renforcer leurs liens avec leurs homologues étrangers
• Mieux bénéficier des avantages offerts par le marché unique
• Inciter la mise en place de joint ventures
• Développer des outils financiers pour faciliter le développement des PME à l'étranger (assurance-crédit, financement)
Création d'un club "Gouvernance"
• Analyse et suivi des indicateurs de performance
Echanges d'expériences
• Echange d'expériences des bonnes pratiques européennes et internationales
Evaluation et monitoring
• Participation à l'exercice GEM 2002
Image
• Diffuser une image dynamique et créative de la Région